

A.L. PÂTISSERIE
Société à responsabilité limitée unipersonnelle
au capital de 5 000 euros
Siège social : 801 Le Rocher
LE TREMBLAY
49520 OMBREE D'ANJOU En cours
d'immatriculation RCS ANGERS

DECISION DE L'ASSOCIEE UNIQUE EN
DATE DU 02 OCTBRE 2025

La soussignée Madame Aude LERAY, demeurant 801 Le Rocher, LE TREMBLAY, 49520 OMBREE D'ANJOU,

Agissant en qualité d'Associée Unique de la Société à responsabilité limitée A.L PÂTISSERIE,

Après avoir exposé qu'une société a été constituée aux termes d'un acte signé électroniquement en date de ce jour,

Nomme en qualité de gérante à compter de ce jour et ce, pour une durée illimitée :

Madame Aude, Laura LERAY
Née le 18 janvier 1992 à SEGRÉ (49)
De nationalité française
Demeurant 801 Le Rocher, LE TREMBLAY, 49520 OMBREE D'ANJOU

Madame Aude LERAY accepte les fonctions de gérante qui viennent de lui être confiées et déclare n'exercer aucune autre fonction, ni être frappée d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

Madame Aude LERAY dispose, conformément aux statuts, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société et la représenter à l'égard des tiers.

Madame Aude LERAY ne percevra aucune rémunération pour ses fonctions de gérante à compter de ce jour et ce, jusqu'à décision contraire.

La Société prendra en charge les cotisations sociales obligatoires et facultatives de la gérante, ainsi que la CSG déductible et non déductible et la CRDS.

La Société remboursera la gérante, sur justificatifs, des frais qu'elle engagerait dans l'intérêt de la Société, notamment les indemnités kilométriques, calculées selon le barème fixé par l'administration fiscale, pour le cas où elle utiliserait son véhicule personnel pour les besoins de la Société.

Tous pouvoirs sont accordés au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir les formalités de publicité ou de dépôt prévues par la loi.

Le présent procès-verbal est signé au moyen d'une signature électronique qui respecte les exigences relatives à la signature électronique prévues par le règlement (UE) n°910/2014 du Parlement européen et du Conseil sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur, dit « règlement eIDAS ».

Madame Aude LERAY
Associée unique
« bon pour acceptation des fonctions de gérante »